



## Déclaration liminaire de l'UNSA Education

au CTA du 15 novembre 2021

---

Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA.

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée de la laïcité à l'École, où toute la communauté éducative est rassemblée autour de ce principe fondateur de la République et de l'École. Comme ce fût le cas en 2015 et 2016, cette journée attend une impulsion ministérielle forte, pour se déployer largement dans les écoles et établissements. Cela permettra de donner corps à la multitude de projets pédagogiques quotidiennement mis en œuvre pour faire découvrir et apprécier aux enfants et aux adolescents ce principe de liberté et d'égalité. En 2021, la journée de la laïcité à l'École s'inscrit dans la continuité de l'hommage à Samuel Paty. **L'UNSA Éducation** sera aux côtés des équipes éducatives pour les aider à faire de cette journée un moment fort.

Concernant le bilan de rentrée, **L'UNSA Education** tient à rappeler son opposition aux choix gouvernementaux en matière budgétaire qui viennent dégrader année après année les conditions d'enseignement dans le second degré, accentuant la mise sous tension des établissements. La suppression de 160 postes et leur « compensation » par 95 emplois en HSA est un choix qui fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Dans le cadre de la campagne du mouvement 2022, le ministère a décidé de façon unilatérale la création d'un dispositif expérimental de postes à profil intitulé POP. **L'UNSA Education** s'est fermement opposée à ce mode d'affectation hors barème entravant toujours plus le droit à une mobilité lisible et équitable, impactant les mouvements inter et intra et accentuant les disparités d'attractivité des territoires. **L'UNSA Education** a exigé le retrait de la totalité du dispositif des postes à profil envisagé. Au-delà d'amoindrir le droit à la mobilité de tous, alors qu'elle connaît déjà des taux de satisfaction très bas, et de court-circuiter le mouvement intra, ce dispositif va à l'encontre des solutions à trouver pour pourvoir les postes des territoires les moins attractifs. Il risque au contraire d'accentuer le fossé déjà trop grand entre territoires sur-sollicités et territoires délaissés. Par ailleurs, **L'UNSA Education** s'oppose à une extension de cette phase expérimentale qui vise à devenir un principe de fonctionnement. **L'UNSA Education** voit dans ce dispositif l'installation en force d'un mode de recrutement qui s'assoit sur tout principe d'équité et de transparence, à l'opposé d'une mobilité plus ouverte et plus respectueuse des agents « vendue » durant le Grenelle et d'une expérimentation pour pourvoir les postes des zones les moins attractives. Le poste à profil n'est clairement plus conçu comme une adéquation des caractéristiques d'un poste à des compétences particulières mais un moyen purement comptable de maîtriser le recrutement sur chaque territoire et pourvoir les postes délaissés. Et ce, au détriment d'une réflexion sur les raisons du nombre grandissant de postes délaissés et sur les conditions à créer pour diminuer ce manque d'attractivité ! À l'heure où l'Éducation nationale n'a jamais autant peiné pour recruter, il y a là largement lieu de revoir la copie et se poser les bonnes questions sur les raisons du manque d'attractivité de certains territoires, de réfléchir à créer les conditions favorables à l'exercice en envisageant la problématique de façon plurielle.

La réforme du bac et du lycée GT se déploie depuis 3 ans maintenant dans des conditions difficiles voire déplorables (restrictions budgétaires et inflation des heures sup, crise sanitaire, tensions dans les lycées à l'occasion des premières E3C (Epreuves Communes de Contrôle Continu), retards de la BNS (Banque National des Sujets), problèmes techniques... la liste est longue ! Conçue et mise en œuvre dans la précipitation, elle évolue, toujours dans la précipitation, au fur et à mesure que les problèmes apparaissent, laissant désorientés enseignants, familles et élèves ! Et en cette rentrée, une nouvelle question anime les salles des profs et la communauté

éducative : le contrôle continu au bac même si celui-ci n'est pas une nouveauté. Notre fédération milite d'ailleurs depuis plus de 10 ans pour introduire une variété de formes dans l'évaluation du bac GT parce que nous revendiquons de sortir du formatage des épreuves terminales, très majoritairement écrites et ne permettant pas de valoriser des compétences indispensables comme travailler en projet dans la durée ou collaborer. Parce que nous voulons aussi que nos élèves cessent de bachoter un mois avant les épreuves et travaillent dans la durée. Parce que nous pensons aussi qu'il faut sécuriser une machine énorme qui risque l'accident industriel à tout moment. Et parce que nous savons enfin que l'orientation vers le sup' ne peut pas dépendre de résultats à des épreuves terminales au bac, car il est impossible de traiter près d'un million de dossiers en quelques jours. Le contrôle continu restera donc la base de l'orientation.

Mieux formés et mieux rémunérés pour plus d'attractivité dès 2022 : le grand raté de la réforme Blanquer ! La réforme de la formation arrive enfin à son terme. Après la place et les contenus de concours et les contenus de la formation initiale, voici enfin les arbitrages concernant l'indemnitaire, la prime entrée métier et la position de stage des futurs nouveaux lauréats. Pour rappel, les principes mis en avant par le ministre pour justifier de cette énième réforme de la formation initiale (la 3e en 10 ans), étaient ceux d'une plus grande professionnalisation de la formation, et la contribution à la revalorisation des métiers d'enseignants et d'éducation. Pour **L'UNSA Education**, qui a voté contre cette réforme dès les premières dispositions en 2020, sans surprise mais avec une inquiétude grandissante pour l'attractivité de nos métiers, c'est bel et bien raté.

Le choix d'une année de stage à temps plein pour les lauréats de concours issus des master Meef est difficilement acceptable. Rappelons que, pour nous, une formation professionnalisante ce n'est pas réduire la formation à la pratique, mais introduire progressivement, tout au long de la formation initiale, l'exercice du métier. Ce choix de placer en pleine responsabilité de jeunes enseignants et CPE qui n'auront, au mieux et pour certains, que pour seul bagage professionnel une année d'exercice à tiers temps, et pour d'autres seulement 18 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, fait tomber ce premier argument rabattu par le ministre.

Ensuite, les choix d'une indemnité de 1 200 euros et d'une prime de 1 500 euros...mais pas pour tous, sont tout aussi discutables ! En plus de créer une inégalité entre les stagiaires selon leur position de stage, elle en créera également une entre les corps. Pour le ministère, il s'agit de prendre en compte le déplacement du concours en fin de M2 lié à la réforme. Considérant que les agrégés et psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas impactés par la réforme puisque leur concours avait déjà lieu en fin de M2, ils en seront donc exclus. Rarement indemnité aura été si incohérente et inégalitaire.

Et enfin, le choix d'une prime d'entrée dans le métier qui continue de laisser de côté la majorité des anciens contractuels est loin d'être satisfaisant !

Sur ces deux volets financiers l'argument de la revalorisation soutenu par le ministre tombe donc également : compenser en partie ce n'est pas compenser pleinement, et c'est encore moins revaloriser. Ces dernières dispositions qui permettent enfin de connaître les tenants et aboutissants de la réforme, en plus de marquer notre opposition profonde, renforcent notre inquiétude quant à ses effets tant sur la qualité de la formation des enseignants et des CPE, leurs conditions d'entrée dans le métier et leur carrière, que sur ses inévitables répercussions sur les conditions de scolarité des enfants et des jeunes. Dès les premières dispositions en 2020, **L'UNSA Education** s'est prononcée contre la réforme de la formation initiale voulue par le ministre Blanquer. Impensée, incohérente, mal préparée, elle est tout sauf ce dont notre système éducatif avait besoin.

Concernant la revalorisation indemnitaire des personnels de santé et des ITRF, **L'UNSA Éducation** est très partagée concernant les montants proposés. En effet, la revalorisation est faite à minima pour tous les corps. Un coup de pouce aurait pu être le bienvenu pour les indemnités les plus basses. Nous regrettons également que les indemnités des infirmiers soient les plus faibles de tous les corps de catégorie A. Nous exigeons donc que le montant de leur IFSE soit augmenté de

manière à supprimer cet écart injustifié. Pour les ITRF, il s'agit de la première revoyure depuis la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La revalorisation étant triennale, **l'UNSA Éducation** demande que la mise en paiement soit faite avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Enfin, **l'UNSA Éducation** dénonce l'opposition du gouvernement, lors du débat sur la loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale, à étendre le bénéfice de la prime REP/REP+ aux personnels qui sont en outre les moins rémunérés : les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les assistants d'éducation (AED). Cette indemnité reconnaît les conditions d'exercice difficiles. A ce jour, elle est versée à l'ensemble des personnels affectés dans les écoles et établissements en éducation prioritaire, à l'exclusion des AESH et AED. Afin de corriger cette injustice, 2 députés, avaient déposé des amendements, intégrés en commission qui prévoyaient le financement de cette mesure sur la ligne budgétaire dédiée à l'enseignement privé. Or, suivant l'avis du ministre de l'Éducation nationale, une majorité de députés, notamment du groupe LR, a finalement rejeté ces amendements en première lecture.

Pour **l'UNSA Éducation**, rien ne peut, justifier que ces personnels soient écartés de cette rémunération d'où notre action devant le Conseil d'Etat pour rétablir l'équité.

**Pour l'UNSA Éducation**

**Serge RAVEL**  
**Zohra OUCHCHANE**  
**Jean-Marie LASSERRE**  
**Sophie DESCAZAUX**